



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-155**

Séance publique du

31 mars 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170331- lmc1105307-DE-1-1
Date de signature : 04/04/2017
Date de réception : mardi 4 avril 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADOPTION DES MODALITÉS DU DISPOSITIF JEUNESSE ' AIX-BOX, LA BOITE LOISIRS
DE L'ÉTÉ 2017 '**

Le 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Alexandre GALLESSE à Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme DEVESA Brigitte

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ADOPTION DES MODALITÉS DU DISPOSITIF JEUNESSE « AIX-BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2017 » - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence a initié durant l'été 2010 un nouveau concept d'activités de loisirs de proximité en direction des enfants et des adolescents, intitulé «Aix-Box, la boîte loisirs de l'été».

Suite au succès rencontré lors de la première année, confirmé par un taux de remplissage maximum les étés suivants, la Direction des Sports propose de développer une nouvelle session du 10 juillet au 25 août 2017, soit 7 semaines d'activités pour les jeunes Aixois (la AIX-BOX ne fonctionnera pas le 14 juillet, ni les 14 et 15 août 2017) .

Fidèle à ses principes de base reposant sur l'inscription dans une politique globale d'animation jeunesse sur la Ville, une mutualisation des moyens entre différents services municipaux, une accessibilité sociale avec deux tarifs hebdomadaires, une mise à disposition pour les familles d'un service Internet pour les pré-inscriptions individuelles et la poursuite d'un partenariat élaboré avec la Région mettant à disposition ses équipements, le dispositif de l'été 2017 propose des programmes d'activités pour les 6 – 16 ans avec des groupes de 12 jeunes par tranche d'âge.

C'est ainsi que le dispositif « Aix-Box, la boîte de loisirs de l'été 2017 » accueillera 120 jeunes par jour sur 7 semaines d'activités, représentant 3840 journées enfants pour l'été 2017 et sera déclaré, sur la recommandation de la direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, en Accueil collectif de Mineur (ACM).

Aussi, afin de mettre en œuvre la phase opérationnelle de ce dispositif, nous vous présentons les modalités d'inscription conçues pour les jeunes Aixois de 6 à 16 ans à partir d'un dispositif de pré-inscription en ligne (logiciel développé et mis à jour par la Direction des Systèmes d'Information).

Afin de faciliter les démarches administratives, les familles pourront à nouveau créer leur compte en ligne dès le 27 mars à 9 heures, et procéder à leur pré-inscription à partir du 24 avril à 19 heures.

Est défini comme jeune Aixois tout jeune résidant dans la commune d'Aix-en-Provence durant l'été (sur justificatif de l'attestation d'hébergement du résidant aixois éventuellement).

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre de familles aixoises, les inscriptions seront à nouveau limitées à deux semaines durant l'été et seront contrôlées lors du rendez-vous personnalisé choisi en ligne par les parents.

La politique de tarification appliquée en 2017 et votée au Conseil municipal du 3 février 2017 sera :

Pour les semaines de 5 jours :

82,00 €, repas compris, pour les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

98,00 €, repas compris, pour les non-bénéficiaires de l'ARS.

Pour la semaine de 4 jours :

66,00 €, repas compris, pour les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS),

78,00 €, repas compris, pour les non-bénéficiaires de l'ARS.

Pour la semaine de 3 jours :

49,00 €, repas compris, pour les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS),

58,00 €, repas compris, pour les non-bénéficiaires de l'ARS.

La convention à signer entre le CREPS d'Aix en Provence et la Ville d'Aix en Provence vous sera proposée lors d'un prochain Conseil municipal dès que les tarifs auront été votés par le Conseil d'administration du CREPS.

En conséquence, afin de mettre en œuvre le dispositif «Aix-Box, la boîte des loisirs de l'été 2017 », je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif jeunesse «Aix- Box, la boîte loisirs de l'été 2017» définis précédemment.

DL.2017-155 - ADOPTION DES MODALITÉS DU DISPOSITIF JEUNESSE ' AIX-BOX, LA
BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ 2017 ' -

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»